

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 841 Subvention à la Confédération des associations et des fédérations d'anciens combattants du Xe arrondissement de Paris C.A.F.A.C (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 10e arrondissement en date du 6 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Confédération des associations et des fédérations d'anciens combattants du 10e arrondissement de Paris C.A.F.A.C ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 950 euros est attribuée à la Confédération des associations et des fédérations d'anciens combattants du Xe arrondissement de Paris C.A.F.A.C, dont le siège social est situé à la Mairie du 10e, 72 rue Faubourg Saint Martin 75010 PARIS A00155/2011_01329.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants.